



**Parc amazonien  
de Guyane**  
Parc national



## **Avenant n°2 temporel et financier à la Convention d'attribution financière et d'appui technique dans le cadre du partenariat Commune de Maripa-Soula – Parc amazonien**

*Mise en œuvre d'études de préqualification et géotechniques dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie à Cayodé et Taluen*

Entre :

*L'établissement public du Parc amazonien de Guyane,  
Adresse postale : BP 275 - 97326 Cayenne cedex  
Siège : 1 rue Lederson, Rémire-Montjoly  
Siret : 200 008 431 00013  
Représenté par son Directeur Gilles KLEITZ*

Désigné ci-après par l'appellation « PAG »,  
D'une part,

Et :

*La Commune de Maripa-Soula  
Adresse postale : Mairie de Maripa-Soula, Promenade du Lawa, 97370 Maripa-Soula  
Représentée par son Maire Serge ANELLI*

Désignée ci-après par l'appellation « La Commune »,  
D'autre part.

Ci-après désignées par « les Parties ».

Vu la Convention de partenariat et d'attribution de subvention pour la mise en œuvre d'études de préqualification et géotechniques dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie à Cayodé et Taluen, signée le 19 octobre 2015 entre les Parties pour une durée de 6 mois.

Vu l'avenant n°1 portant prorogation du délai d'exécution, signée le 19 avril 2016 entre les Parties pour une durée de 6 mois,

Vu la demande de modification du plan de financement introduite par la commune le 14 octobre 2016.

### **Article 1 : Prorogation de la convention**

La durée de réalisation du projet visée à l'article 6 est prolongée jusqu'au 30 novembre 2016.

### **Article 2 : Modification du plan de financement**

Le coût d'objectif du projet, le plan de financement et les modalités de versement visées à l'article 4 sont modifiées comme suit :

#### **« ARTICLE 4 : FINANCEMENT DE L'OPERATION**

##### **2.1 Décomposition des coûts prévisionnels**

Montants en euros

		Commune	PAG	Total
Apport financier	Etude hydrogéologue Cayode	1 925	1 925	3 850
	Etude topographique fosse salubrité Cayode	1 046	1 046	2 091
	Etude maîtrise d'œuvre fosse salubrité Cayode pour modèle	6 300	6 300	12 600
	Etudes topographiques fosses Baboon Holo et Taluhen	3 458	3 458	6 916
	Etude topographique fosse Elae	1 084	1 084	2 168
	Etudes topographique passerelle Taluhen Baboon Holo	2 013	2 013	4 026
	Etude géotechnique passerelle Taluhen Baboon Holo	2 500	2 500	5 000
	Acheminement de matériel	0	0	0
	<i>Sous-total</i>	<i>18 326</i>	<i>18 326</i>	<i>36 651</i>
Contribution en nature	Mise à disposition d'agents communaux (20 hj)	2 281	0	2 281
	Mise à disposition d'agents du PAG (10 hj)	0	1 435	1 435
	Coordination UFAD/PAG (6hj)	638	638	1 276
	<i>Sous-total</i>	<i>2 919</i>	<i>2 073</i>	<i>4 992</i>
<b>Coût total de l'opération</b>		<b>21 244</b>	<b>20 399</b>	<b>41 643</b>

## 2.2 Plan de financement

- Commune de Maripa-Soula 21 244 € (dont 2919 € en contributions en nature et 18 326 € en numéraire) : 51%.
- Parc amazonien de Guyane 20 339 € (dont 2 073 € en contributions en nature et 18 326 € en numéraire) : 49%.

## 2.3 Modalités de versements

Le Parc s'acquittera des sommes dues à la Commune de Maripa-Soula en faisant donner crédit au compte ouvert suivant :

Code banque :	Code guichet :	N° de compte :	Clé RIB
45159	00004	2C330000000	08
IBAN : FR64 4515 9000 042C 3300 0000 008			

Les modalités de versement des crédits du PAG alloués à la Commune de Maripa-Soula dans le cadre de ce projet seront les suivantes :

- Un acompte de 12 000 € (80% de la participation en numéraire du PAG), sera versé à la Commune de Maripa-Soula à la date de la signature de la présente convention.
- Un second versement correspondant au solde de 6 326 € sera effectué à la finalisation du projet. »

Les autres articles restent inchangés.

Signé en trois exemplaires originaux à Rémire-Montjoly, le 14/10/2016.

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint au Maire  
Chargé de l'Urbanisme et du Statut de l'Aménagement du territoire, du Développement économique et de l'Environnement

Lama TOPO  
Serge ANELLI, Maire

Pour le Parc Amazonien de Guyane

Gilles KLEITZ, Directeur

DRFIP GUYANE  
Le Contrôleur budgétaire régional

14 OCT. 2016

Marc MESA  
Visa N°  
M. MESA

Pour le Directeur empêché,  
Par intérim

Le Secrétaire général  
Yann SALIOU